

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE REGIONAL SUR LES COÛTS ET LES TARIFS ARUSHA (TANZANIE), 15-17 AVRIL 2002

Sur l'aimable invitation de la Tanzanian Communication Commission, (l'Autorité de Réglementation), s'est tenu du 15 au 17 mai 2002 au Centre International de Conférence d'Arusha le séminaire régional africain sur les coûts et les tarifs.

Le séminaire a vu la participation de 82 délégués venus de 34 pays et de l'UIT (Union Internationale des Télécommunications).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. George MBOWE, Commissaire à la Tanzanian Communications Commission (TCC) qui, dans son mot d'ouverture a situé le séminaire dans son cadre institutionnel et évoqué les points pertinents devant faire l'objet des discussions. Il a par ailleurs fait ressortir l'importance de la concurrence, la pertinence des structures des coûts et des tarifs ainsi que les enjeux de l'interconnexion entre les réseaux.

Le Colonel Nalingigwa, Directeur de la TCC, a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé l'espoir qu'ils auraient l'opportunité de découvrir cette belle ville d'Arusha.

Monsieur TANAKA Conseiller, Chef par intérim du Département Etudes, Stratégies et Coopération du Bureau de Normalisation des Télécommunications (TSB) de l'UIT a évoqué la problématique du développement des télécommunications à travers la notion de chaînon manquant qu'est le mobile et la fracture numérique entre l'Afrique et le reste du monde.

Enfin, monsieur Matano NDARO président du groupe TAF a remercié au nom des délégués le gouvernement tanzanien pour les facilités offertes et la tenue du présent séminaire, le BDT et le TSB pour l'appui qu'ils apportent pour le développement des télécommunications sur le continent.

Le séminaire proprement dit a débuté avec l'intervention de M. Pape Gorgui TOURE qui a présenté l'ordre du jour, l'allocation des documents et la présentation des différents intervenants. Il fait remarquer que le programme proposé se veut plus interactif et offre plus d'espace pour des échanges d'expériences entre les participants.

Quatre sessions ont eu lieu lors de la première journée :

1. Evolution générale du développement des télécommunications
2. Tendances tarifaires issues des études de cas

3. Discussions générales sur les réalités tarifaires en Afrique

4. Présentation du logiciel du modèle de coût fondé sur la D.600R

Evolution générale du développement des télécommunications

La première session a porté sur l'évolution générale des télécommunications, la croissance rapide des mobiles et de l'Internet et la répartition des accès suivant les différentes régions.

L'impact de la concurrence sur l'évolution de la demande et les problèmes liés à cette concurrence particulièrement l'interconnexion des réseaux et les différentes formes ont été ressortis par l'orateur.

Tendances tarifaires issues des études de cas

Les tendances tarifaires issues des études cas ont été dégagées à partir des données de huit pays africains lors des ateliers sur le modèle de coût. Cette étude a fait ressortir la structure des coûts, les coûts des différents services et l'écart entre les tarifs offerts et les coûts. L'accent a été mis sur le déficit d'accès et les moyens possibles de son financement de même que le service universel.

Discussions générales sur les réalités tarifaires en Afrique

La discussion sur la réalité des politiques tarifaires et sur l'impact de la libéralisation sur les orientations tarifaires en Afrique a été introduite par l'Ouganda. Il a mis en exergue les difficultés inhérentes aux nouvelles pratiques commerciales relatives au trafic international, en particulier la terminaison illégale par V/IP, ainsi que les mesures prises par l'Ouganda en vue de réduire le nombre de ses correspondants internationaux. Des débats, il ressort que la libéralisation a un impact positif sur les réalités tarifaires mais la régulation des tarifs pose par moments des difficultés avec les organes de régulation.

Modèle de coût fondé sur la recommandation D.600R

Une présentation de la nouvelle mouture du logiciel a été faite. Cette mouture comporte des aides en ligne et est plus ergonomique. Elle sera en test bêta et sera soumise aux tests de 20 pays ayant déjà participé aux ateliers sur les modèles de coûts, et qui doivent soumettre leurs observations pas plus tard que le 15 Mai 2002. Deux ateliers sont prévus en mai et juin 2002 à Ouagadougou et Abuja pour les pays francophones et anglophones respectivement.

La deuxième journée a été marquée par six sessions :

1. Processus et principe de calcul des taxes d'interconnexion

2. Exemples de conflits entre opérateurs et entre opérateur et régulateur dans la détermination des taxes d'interconnexion
3. Détermination des coûts par les activités
4. Interconnexion des ISP
5. Tarification des services mobiles
6. Conflits relatifs à l'interconnexion des ISP.

Processus et principe de calcul des taxes d'interconnexion

Les processus et principe de calcul d'interconnexion permettent de modéliser du calcul des taxes d'interconnexion. Elle a porté sur les éléments entrant dans la détermination des taxes d'interconnexion, les services devant être régulés et la manière de fixer les taxes d'interconnexion.

L'orateur a aussi fourni des informations relatives aux lignes directrices de la négociation des taxes d'interconnexion ou concernant le processus de règlement des conflits.

Exemples de conflits entre opérateurs et entre opérateur et régulateur dans la détermination des taxes d'interconnexion

La discussion a été introduite par des délégués venant de quatre pays. Ils ont été unanimes sur le fait que la détermination du niveau des taxes d'interconnexion constitue la principale difficulté à laquelle font face les opérateurs et les régulateurs.

Détermination des coûts par les activités

La détermination des coûts par les activités a été introduite par P.G. TOURE qui, après en avoir montré le mécanisme conceptuel, a révélé le lien étroit qu'il y avait entre l'ABC et la gestion horizontale de l'entreprise selon l'approche "projet" qui privilégie la bonne maîtrise des processus sur la mesure ex-post de résultats imprévisibles.

Interconnexion des ISP

L'interconnexion des ISP a mis en exergue les différentes voies par lesquelles un ISP peut se connecter au réseau d'un opérateur fixe. L'orateur a fait ressortir les méthodes d'interconnexion qui peuvent être qualifiées de conformes et les conséquences des connexions non conformes sur les opérateurs historiques.

Les principales conclusions sont les suivantes:

- 1) partout où l'utilisation d'un modèle tarifaire (ex.: Modèle TAF) prouve l'existence d'un déficit d'accès, les ISP qui offrent de la V/IP doivent être classés par les autorités de régulation dans la catégorie des "opérateurs de réseaux téléphoniques" et soumis aux règles du droit commun

concernant les coûts des OSU et l'interconnexion, en particulier le choix du point d'interconnexion;

- 2) les autorités de régulation doivent s'assurer que, partout où les subventions sont autorisées en conséquence de politiques de service universel, aucun arbitrage réglementaire n'entrave la loyauté de la compétition (par détournement de subvention ou évitement de taxe).

Tarification des services mobiles

La tarification des services mobiles a porté sur le marché des mobiles et ses caractéristiques, les différents types de tarification ainsi que les pratiques tarifaires en vigueur dans le domaine.

Conflits relatifs à l'interconnexion des ISP

Le débat relatif aux conflits sur l'interconnexion des ISP a été introduit par l'expérience du Togo. Les discussions ont porté sur l'accès au réseau des ISP par les abonnés des opérateurs de réseau fixe, la tarification des services fournis aux ISP et surtout le routage du trafic international par les ISP dans le réseau des opérateurs.

Dans un contexte plus large, M. Mamadou Pathé BARRY a fait une importante introduction sur les politiques tarifaires en Guinée, soulignant en particulier le profit tiré des activités du BDT relatives aux tarifs et l'espoir que suscite auprès des pays de la région la disponibilité prochaine du modèle TAF.

Le dernier jour, Mme ASSOI-ALLAH et M. SANOGO de la Côte d'Ivoire d'une part, et Mme Marie Goretti WANYONY du Kenya d'autre part ont fait état du cas de leur pays dans le domaine de la tarification des services mobiles, la méthode de fixation des taxes d'interconnexion par le régulateur et les conflits qui sont nés de ces dispositions.

Un débat général a suivi la présentation de ces pays.

Le séminaire a pris fin vers 10 heures avec le mot de fin du Directeur Général de la TCC.

Il a souligné le succès du séminaire tant pour la participation massive des pays (34 pays) et la qualité des informations fournies aussi bien aux opérateurs qu'aux régulateurs de la région. Il a noté que la formule du séminaire interactif est très concluante ; au nom de tous les participants il a félicité l'UIT et encouragé le BDT à poursuivre dans cette voie.